

**COMPTE-RENDU
RÉUNION RÉGIONALE
RHÔNE-ALPES / SUD-EST
10 AVRIL 2024**

PRÉSENTS :

GXO	D. PENTA
JACKY PERRENOT	L. LOUIS
NJS FARAMIA	V. FARAMIA
STEF	P. ABAD C. DELAUNAY D. DMITROVIC O. DURAND O. VALENTINO V. VITALI

Assistent à la réunion : Mme LASSERRE et M. BELLOIR
M. CAUBRIERE – Intervenant CARSAT
M. COUGNENC – Intervenant CARSAT

Après que Y. Belloir ait rappelé les règles de la concurrence que se doivent de respecter les participants à la réunion, un rapide tour de table permet à chacun de se présenter.

1. ACCUEIL PAR LES DÉLÉGUÉS DE RÉGION

O. Valentino se réjouit de participer à sa seconde réunion régionale tout en déplorant la surreprésentation de son entreprise et appelle de ses vœux que d'autres entreprises se joignent aux futures réunions. Il invite les participants de la réunion à continuer à démarcher d'autres adhérents à venir plus souvent.

V. Faramia confirme ces propos et souligne l'adhésion d'acteurs du froid aux autres fédérations patronales et suggère qu'elles soient levier pour étendre les invitations aux réunions régionales. Il évoque également l'AFTRAL et l'AFT qui pourraient être des vecteurs de communication.

D. Dmitrovic fait un constat similaire sur la faiblesse de la participation des acteurs logistiques. Il s'interroge sur une communication plus précoce de la réunion auprès des adhérents et son élargissement aux réseaux sociaux, ce que V. Lasserre souligne être déjà fait.

P. Abad indique avoir des relations privilégiées avec Frigo 84 et qu'il aurait pu inviter ses dirigeants à se joindre à la réunion. V. Lasserre indique avoir appelé B. Fare directement, sans succès.

D. Dmitrovic insiste pour que les entreprises soient incitées à détacher, a minima, un représentant aux réunions régionales.

V. Faramia insiste sur l'ouverture des réunions aux adhérents de TLF ou de la FNTR.

V. Vitali propose de réfléchir à la mise en place de participation par visioconférence pour les adhérents qui ne pourraient pas se déplacer.

V. Lasserre prend note des différentes propositions et pistes de réflexion évoquées. Elle rappelle que les dates des réunions de région ont été annoncées en novembre dernier et que les lieux ont été confirmés au fur et à mesure qu'ils sont identifiés. Elle souligne que certaines entreprises n'ont ni la disponibilité ni la ressource pour détacher un représentant aux réunions régionales.

D. Dmitrovic explique qu'il faut profiter des rencontres nationales pour rappeler l'importance pour les entreprises adhérentes de participer aux réunions régionales en soulignant que cela apporte de la richesse.

V. Lasserre conclut les échanges en prenant note de l'importance de diffuser les dates et les invitations le plus tôt possible, quitte à travailler en séquences (un « Save the date » 6 mois avant et 15 jours avant) en vérifiant la pertinence des listes de diffusion (en veillant à la qualification de la base de données « contacts ») pour les prochaines réunions.

2. PRÉSENTATION DE YANN BELLOIR

Y. Belloir est présenté aux participants.

3. PRESENTATION DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID ET DE Transfrigoroute France

Y. Belloir rappelle la structure interne de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID en présentant les instances nationales et régionales et les relations privilégiées qu'elle entretient avec Transfrigoroute France.

Il souligne par ailleurs la méthode de travail appliquée par Transfrigoroute France pour organiser ses travaux pour ses propres adhérents ou des transporteurs.

Il présente enfin les travaux récents de Transfrigoroute France qui ont permis de rédiger un bulletin de veille réglementaire et les outils digitaux permettant de comparer les développements technologiques en motorisation et production de froid, d'une part, et les outils de télématique, d'autre part.

Il constate la méconnaissance des participants des travaux de Transfrigoroute France ce qu'il déplore.

Y. Belloir interroge les participants sur leurs attentes en termes de sujets techniques à traiter par Transfrigoroute France et ceux-ci évoquent la manipulation des parois et portes fit dans les caisses frigorifiques.

4. TOUR DE TABLE CONJONCTUREL

Y. Belloir invite les participants à évoquer leur conjoncture en rappelant la liberté de parole tout en respectant les règles de la concurrence.

O. Valentino – STEF Transport – Saint-Etienne.

Une année 2023 marquée par une grande inflation dans l'alimentaire. Il évoque une augmentation de 12 points sur les produits alimentaires qui a eu une incidence importante sur les tendances de consommation. La filière viande a chuté dans son secteur. L'exploitation a dû s'adapter au recul de la consommation. Les blocages des camions par les agriculteurs en début d'année 2024 ont également pesé sur l'activité. Le rachat du groupe de Casino va avoir un impact fort sur la région de St Etienne où est implanté le siège historique du groupe. La reprise de ses activités hyper et supermarché par d'autres acteurs de la GMS va désorganiser les flux logistiques des prestataires. Les JO à Paris vont avoir des répercussions fortes dans les régions ayant des flux vers la région parisienne. Il déplore le fait que beaucoup de plans sont donnés au compte-goutte, annonçant un été très compliqué.

L'année 2023 a également été bouleversée par l'explosion des coûts énergétiques et l'ensemble des difficultés évoquées ont nécessité une forte adaptation beaucoup de flexibilité de la part des équipes.

L'année dernière, lors de la réunion en région, O. Valentino avait des difficultés de recrutement. Il souligne l'importance de continuer à faire de la publicité sur les métiers de la logistique et du transport frigorifique qui sont passionnants. Les initiatives telles que le Frigo Tour 2023 ont permis de donner une meilleure visibilité sur les métiers du froid. Pour tenter de résoudre les difficultés de recrutement, il a procédé à beaucoup de promotions internes.

V. Lasserre rebondit aux propose d'O. Valentino pour annoncer que l'opération FrigoTour consistant à sensibiliser des élèves du secondaires et des chercheurs d'emploi aux métiers du transport et de la logistique du froid va être relancée en 2025.

Y. Belloir intervient à son tour pour souligner que le lundi 15 avril est organisé un webinaire consacré aux JO et sur leur impact en matière de transport et logistique à partir de 15h00.

C. Delaunay – STEF – Filiale STEF Transport Cavillon

L'activité est en recul depuis l'été dernier. Les mouvements des agriculteurs ont fait peser un peu de tension sur l'exploitation qui était bienvenue dans un contexte très calme. La restructuration du groupe Casino déjà évoquée nécessite une adaptation de l'activité. Elle

évoque notamment un travail important sur l'adaptation des schémas avec la fonction support.

Concernant les problématiques de recrutement, elle essaye de faire du sourcing auprès du jeune public, notamment pour gérer les difficultés d'embauche dans les fonctions d'exploitation nécessitant beaucoup d'agilité. Il note plus de difficultés de recrutement dans ces fonctions que sur celles de conducteurs et d'agents de quai. Elle évoque notamment la démarche « Les Entreprises s'engagent » lancée par le Ministère du travail à laquelle elle participe tout en soulignant la faible participation des entreprises de transport et de logistique. Elle invite les autres entreprises présentes à y participer. Elle s'interroge sur les actions qui pourraient être menées par l'Éducation Nationale pour valoriser les métiers du transport et de la logistique frigorifiques. Elle explique que le secteur propose un éventail de professions assez large et qu'il faut vraiment cibler un public jeune dès le collège pour les sensibiliser aux métiers avant qu'ils débutent leur parcours d'orientation professionnel. Il y a sans doute un lien à mettre en place.

V. Faramia – NJS FARAMIA.

V. Faramia souligne l'optimisation des flux de transport que les clients mettent en place et qui va limiter la qualité de service que les transporteurs pouvaient valoriser auprès de leurs clients. Il confirme l'intérêt des échanges régionaux pour évoquer une solution collective aux difficultés individuelles. Les clients vont aller vers de l'optimisation des chargements. Ce qui va avoir pour conséquence de réduire les marges des transporteurs. Les clients vont être beaucoup plus intrusifs et refaire des appels d'offres nécessitant pour les transporteurs d'accompagner au mieux l'activité. Il constate les changements d'habitudes de consommation et remarque que les magasins discount font plus de marges, travaillant sur de faibles marges avec de grosses quantités. Il rappelle également les difficultés à se projeter face aux incertitudes du marché. Enfin, V. Faramia réitère l'importance de mettre en place des actions pour former du personnel dans les métiers très spécifiques de la logistique et le froid.

D. Dimitrovic – STEF. Directeur des opérations logistiques surgelé, périmètre Est et Sud de la France

D. Dimitrovic constate une baisse réelle de la consommation alimentaire entre le premier et le second semestres 2023 avec de fortes disparités, parfois inexpliquées, entre les différentes filières. Il y a des acteurs qui se portent mieux que les autres. Il y a des acteurs qui croient plus à la relance et qui veulent prendre des parts de marché en faisant du surstock. La confiance en relance est très différente d'un industriel à l'autre. La disparition d'une enseigne comme Casino est inédite et aura des conséquences importantes. La disparition de l'enseigne Cora dans l'Est aura moins d'impact du fait de son rayonnement moindre. Les deux événements démontrent à nouveau le besoin pour les prestataires du secteur de s'adapter à une conjoncture qu'ils ne maîtrisent pas. Il faut être inventif et réactif malgré une vision sur l'avenir confuse.

D. Penta – GXO.

L'activité est ralentie depuis plusieurs mois. Les enseignes franchisées semblent tirer leur épingle du jeu. La disparition de l'enseigne Casino va sans doute rebattre les cartes et changer

beaucoup de choses dans le marché, tant de la GMS que de la prestation logistique et transport. Cela va créer de nouvelles dynamiques. La difficulté, c'est de devoir tout gérer en même temps. Il conclut en expliquant avoir toujours des difficultés de recrutement.

O. Durand – STEF – Directeur filiales logistiques spécialisées dans les produits surgelés.

Il subit de plein fouet les conséquences de la crise de Casino et le changement d'interlocuteur avec une remontée de l'activité. Après deux années de crise énergétique – le site exploitant le plus gros surgélateur du groupe en France – le recul des prix soulage les coûts de revient. Concernant les problématiques de recrutement, il évoque la difficulté de fidéliser les collaborateurs et de réduire le turn-over. Il souligne ses efforts de féminisation des équipes, notamment sur le site de Corbas. Le site est saturé du fait de la baisse de la consommation, en produits finis. Il salue l'adaptabilité et la réactivité de certains clients, notamment avec les produits du marché BVP (Boulangerie Viennoiserie et Pâtisserie) qui ont fait évoluer leurs gammes. Ce sont des marchés socles qui n'ont pas de saisonnalité et vendent toute l'année et améliore la rentabilité par la rotation des stocks. Il évoque également les produits ethniques et les donuts qui ont le vent en poupe. Les blocages des agriculteurs n'ont pas eu d'impact sur l'activité si ce n'est de permettre aux camions des clients de la GMS de se garer dans les plateformes logistiques pendant les séquences compliquées.

L. Louis – JACKY PERRENOT – Directeur régional

L. Louis évoque une saison particulière car Casino est le client n°1 du groupe. La restructuration va avoir un impact important pour le groupe et pour ses filiales. Cela va nécessiter une réorganisation interne conséquente prévue pour mai, ce qui va être difficile compte tenu des jours fériés. En parallèle, le groupe Perrenot continue une diversification en dehors du froid. Le transfert des flux, 300 véhicules à préparer, va débuter dans 2 semaines avec un calendrier très contraint. Cela va être un redéploiement compliqué mais néanmoins une belle aventure.

P. Abad – STEF logistique Méditerranée

P. Abad confirme la difficulté de se projeter avec un client qui ne sait absolument pas ce qu'il va se passer. Il évoque également l'impact de la disparition de Casino sur son exploitation. L'entrepôt de Cavaillon va intégrer une cinquantaine de magasins en plus sur 3 mois suite au rachat d'anciens établissements sous enseigne Casino par le groupe Auchan. Le programme de recrutement est renforcé avec un process d'intégration optimisé qui permet d'améliorer le taux de succès des nouvelles arrivées (60-70% des nouvelles intégrations débouchent sur une titularisation), en ce qui concerne la population ouvrière. Les prétentions salariales des nouveaux entrants aux postes d'encadrement administratif et technique sont difficiles à satisfaire. Sur ces fonctions très spécifiques, c'est la promotion interne qui est privilégiée. Les sites du périmètre sont saturés sur le marché du surgelé, Marseille notamment, et sont à la recherche de débord qui est difficile à trouver. L'année 2023 a été globalement satisfaisante.

V. Vitali – STEF Transport Avignon

L'activité 2023 a été une activité plutôt en baisse, à peu près -10%. Les clients sont surtout des acteurs locaux qui ont vécu l'année différemment selon la taille des entreprises. Pour 2024,

l'année est partie pour être plutôt positive en termes de volumes. Les blocages des agriculteurs ont engendré un besoin d'agilité et une augmentation d'activité, reprise à d'autres acteurs qui ont été bloqués. Le bassin est dynamique. En termes de recrutements, le nombre de conducteurs a doublé, avec beaucoup de turn-over. Il en profite pour souligner l'importance de professionnaliser le métier du conducteur frigorifique compte tenu de la spécificité du métier. Il fait le parallèle avec l'ADR qui exige une formation spécifique et déplore que l'équivalent n'existe pas dans le frigorifique. Il évoque le partenariat (HOPE) avec l'AFTRAL sur l'insertion de réfugiés qui ont été formés pour intégrer les métiers du transport et de la logistique.

V. Lasserre rappelle les réflexions autour d'un CQP du conducteur frigorifique qui avaient été initiées mais stoppées à cause de la réticence de certains acteurs. Elles ont été relancées sous l'impulsion de certains transporteurs, avec l'AFTRAL ou Abskills mais le financement des formations doit être assuré pour que les entreprises soient incitées à les solliciter.

V. Faramia rappelle en conclusion du tour de table l'importance des réunions en région. Il insiste sur le fait que les participants ont tous conscience des difficultés communes, notamment concernant les problématiques de recrutement et fidélisation des collaborateurs, et rappelle que le transport et la logistique sont indissociables. Les réunions régionales permettent de constater que les adhérents de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID ne sont pas seuls face à ces problématiques spécifiques aux métiers du transport et de la logistique du froid.

D. Dmitrovic résume, quant à lui, les échanges en soulignant l'importance pour les métiers du transport et de la logistique de savoir s'adapter aux complexités induites par des phénomènes extérieurs – conjoncture des clients, contexte économique, etc – tout en préservant les équipes.

5. SUJETS D'ACTUALITÉ

a. Blocage des agriculteurs

Y. Belloir présente le sondage auprès des adhérents qui a identifié un impact d'environ 1,5M € sur les entreprises. Si certaines d'entre elles ont pu faire jouer leur assurance, toutes n'ont pas pu le faire.

LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID a entrepris des démarches auprès des autorités pour les sensibiliser aux spécificités des denrées périssables qui ne pouvaient pas supporter des retards ou des blocages de livraison.

Une demande de rendez-vous a été adressée aux différentes fédérations des agriculteurs pour évoquer les conséquences de leurs blocages.

b. Anti Départ Inopiné

V. Lasserre et Y. Belloir présentent la solution ADI, dispositif automatique anti-départ inopiné, développée par Transfrigoroute France pour lutter contre les départs inopinés de camions.

Une vidéo est présentée aux participants explicitant le système de communication entre le quai et la porte du camion. V. Lasserre souligne le fait qu'il s'agit d'une solution universelle résultant d'une collaboration entre tous les fabricants.

V. Vitali souligne l'avantage du système qui est plus souple que les solutions qui nécessitent du génie civil et qui permettra d'être déployé chez tous les acteurs, y compris les petits.

D. Dmitrovic évoque l'exigence à terme que le dispositif soit obligatoire sur tous les camions et tous les sites.

V. Lasserre précise aussi les solutions qui permettent de faire fonctionner le système lorsque les camions ne sont pas équipés.

c. Accueil des conducteurs

Y. Belloir présente le projet réunissant des adhérents de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID (dont V. Faramia) et des membres du Club Demeter.

Il rappelle que le groupe a créé un questionnaire détaillé visant à saisir au mieux les attentes des conducteurs.

Ce questionnaire a été diffusé dans les différents sites des membres. Il a ainsi permis de recueillir les attentes de près de 200 conducteurs.

Faisant suite à la dernière réunion du 5 mars 2024, cinq thématiques fortes ont été identifiées.

Les prochaines étapes du projet sont les suivantes :

- La création d'une auto-évaluation des sites logistiques ;
- La création d'un "référentiel du site accueillant" ;
- La création d'une évaluation des conducteurs via l'application TruckFly.

Après analyse des attentes des conducteurs, un premier projet d'autoévaluation au format Excel a été proposé aux membres du groupe de travail.

Ce projet doit être validé lors d'une prochaine réunion, prévue le 22 avril prochain et à laquelle sont conviés les participants.

d. Fiches bonnes pratiques O'Froid

Y. Belloir présente l'objectif des groupes de travail sur les fiches « O'Froid » : la mise en commun de bonnes pratiques et le partage de l'intelligence collective face à des problématiques logistiques spécifiques.

Il procède à la présentation des fiches O'Froid disponibles et en cours de finalisation.

Les participants demandent à ce que les fiches existantes soient plus largement diffusées.

Y. Belloir présente la fiche Bonnes pratiques SST pour lutter contre les gelures réalisée par un groupe de travail dont D. Dmitrovic et D. Penta sont les pilotes.

D. Dmitrovic rappelle la démarche auprès de l'IFFREMONT (groupement de médecins à Chamonix et en Suisse) qui est expert dans la préparation au grand froid et qui a été consulté par STEF pour des formations spécifiques au froid.

A la suggestion de V. Faramia de diffuser une vidéo aux collaborateurs pour leur montrer les différents symptômes des gelures, D. Dmitrovic et D. Penta soulignent que la fiche a pour objectif la sensibilisation des entreprises qui devront s'approprier l'information pour la déployer comme elle l'entend en interne.

O. Durand souligne les lacunes des gants pour travailler au froid qui méritent de développer de nouvelles solutions.

V. Lasserre va interroger ses confrères européens sur les solutions déployées dans leurs pays respectifs pour lutter contre les gelures.

e. Palettes

V. Lasserre présente les travaux menés sur la problématique des palettes.

Présentation du schéma vers le nouveau Ministre des Transports, Patrice Vergriete – (Maire de Dunkerque).

Elle rappelle l'importance de la problématique de la responsabilité de la gestion de la palette pour les transporteurs qui subissent, malgré eux, une charge économique, écologique et sociale avec ce sujet.

V. Lasserre conclut sa présentation en expliquant que les syndicats espagnols souhaitent transposer leur législation nationale sur l'interdiction du chargement / déchargement des palettes par les conducteurs à l'ensemble des pays européens. Ce qui pourrait de facto résoudre la problématique de la gestion palette, sortant mécaniquement le transporteur de l'équation.

f. GNR

V. Lasserre revient sur l'évolution des taux réduits sur le GNR qui s'appliquent bien aux camions et aux groupes froid.

Elle rappelle aux participants qu'elle a rédigé une note technique sur le GNR avec les informations pouvant accompagner les transporteurs dans leur sensibilisation à ce qui est inscrit dans la loi depuis le 1^{er} janvier 2023. Les transporteurs ont obligation de l'appliquer et leur client a obligation de l'accepter.

g. Point réglementation F-Gaz

V. Lasserre fait un point sur la réglementation F-Gaz.

Le nouveau règlement 2024/873 a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne.

Il s'agit de la limitation progressive de la mise sur le marché des HFC dite « Phase Down ».

Pour se rendre compte de l'effet des fluides frigorigènes sur l'environnement, ils ont été classifiés selon leur GWP (Global Warming Potentiel), en français : PRG (Potentiel de Réchauffement Global). L'objectif final étant de réduire la mise sur le marché des fluides HFC à fort PRG.

Il renforce les restrictions de mises sur le marché avec de nouvelles échéances :

- 2025 – pour les équipements neufs utilisant des fluides GWP>2500
- 2030 – pour les équipements neufs utilisant des fluides GWP>150

Il accélère également le calendrier des quotas de production des gaz à effet de serre :

- 2025 - 2028 : 60% de la production annuelle moyenne 2011-2013
- 2029 - 2033 : 30% de la production annuelle moyenne 2011-2013
- 2034 - 2035 : 20% de la production annuelle moyenne 2011-2013
- au-delà de 2036 - 15% de la production annuelle moyenne 2011-2013

Les enjeux pour nos professions sont doubles :

- les technologies alternatives à la compression de gaz pour la production du froid embarqué ne sont pas matures
- la disponibilité des fluides pour l'entretien et la maintenance des équipements va être de plus en plus tendue et leur prix va fortement augmenter.

h. Point sur les rendez-vous LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID 2024 les 6 et 7 juin 2024 à Toulouse.

Y. Belloir et V. Lasserre rappellent l'ouverture des dossiers d'inscriptions aux participants. Les bulletins ont été envoyés aux dirigeants.

V. Lasserre explique que cette année a été diffusé aux dirigeants des sociétés adhérentes un dossier d'inscription spécifique pour les non-adhérents. Elle encourage les participants à les relayer auprès des entreprises locales pour les convier à se joindre aux adhérents de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID.

Cela peut être l'occasion d'accueillir des acteurs du froid ignorant l'existence de l'organisation.

6. REUNION 2025

V. Lasserre explique qu'il faudra attendre la réunion réunissant les délégués de région, organisée début septembre, pour définir la date et le lieu de réunion pour 2025 et pour finaliser un choix de thématique pour le moment d'échanges de l'après-midi.

Les participants proposent une intervention autour de la mise en place d'une formation spécifique aux métiers du froid (conducteurs - suivi du matériel, logisticiens – prise de température à réception, gestion du maintien au froid...).

Pour conclure cette matinée d'échanges, elle invite les participants à participer à la réunion régionale de l'année prochaine.

7. INTERVENTION CARSAT SUD-EST

Après le déjeuner, Bertrand Caubrière et Christophe Cougnenc, ingénieurs conseils de la Carsat Sud-Est, échangent avec les participants au sujet de la prévention, la santé et la sécurité au travail à partir de 14h00 jusqu'à 17h00.

Toutes les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, dans les bureaux ou à l'extérieur, se tiennent dans le cadre du strict respect des règles de la concurrence.

Ainsi, elles ne font aucun cas l'objet

- d'entente ou d'accord sur des prix ou des pratiques commerciales qui limiteraient l'accès du marché à d'autres acteurs
- de répartition du marché entre les participants aux réunions
- de toute discussion qui viendrait enfreindre les règles fixées par le livre IV du code du commerce, ou les articles 101 et 102 du traité du fonctionnement de l'Union européenne.

Les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID font l'objet d'un ordre du jour, d'une feuille de présence qui est émargée par tous les participants et d'un compte rendu écrit.

La signature de la feuille de présence vaut acceptation des règles ci-dessus.

Les organisateurs de réunions LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui se tiendraient en dehors de la présence d'un représentant de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont invités à respecter ces procédures et sont responsables de propos qui pourraient être tenus contrairement aux règles ci-dessus.

Tout participant à une réunion qui enfreindrait les règles ci-dessus sera invité à quitter immédiatement les locaux ou la réunion.